

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 803

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

L'avant-dernier alinéa de l'article L. 313-4 du code de l'action sociale et des familles est complété par les mots : « comme l'ouverture sur la vie extérieure ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à l'ouverture sur la vie de quartier un critère d'autorisation ou de rénovation des EHPAD en France.

Cette modification législative doit permettre de prendre en compte l'importance de l'inclusion sociale des personnes âgées prises en charge dans les projets des EHPAD et inciter les gestionnaires de ce type d'établissement à favoriser les activités en extérieur, à développer des partenariats avec les acteurs locaux (associations, commerçants, etc.).

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des recommandations du rapport Bonne-Meunier (2012) qui soulignait notamment l'importance de la socialisation pour les personnes âgées en perte d'autonomie, tout particulièrement pour ceux résident en milieu institutionnel.

Selon une étude réalisée par la Fondation de France en 2017, plus de la moitié des résidents d'EHPAD ne sortent pas de l'établissement plus d'une fois par semaine, ce qui peut conduire à une détérioration de leur santé physique et mentale.

Cette situation est anormale, c'est pourquoi le présent article souhaite agir concrètement pour que les personnes âgées prises en charge par nos EHPAD puissent conserver une vie sociale active et se sentir moins isolées.

Cet amendement est issu de la proposition de loi n°1061 visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population déposée par M. Jérôme GUEDJ et ses collègues du groupe Socialistes et apparentés.